



Formation incendie Équipier de Première Intervention (EPI)

Objectif :

- Entraîner le personnel à appliquer la consigne spéciale de sécurité de l'établissement en utilisant efficacement en équipe les extincteurs et robinets d'incendie armés (RIA) pour faire face à un début de sinistre incendie.

Programme :

1) Étude théorique :

- Principes de prévention
- Le système feu (phénomène incendie)
- Les facteurs favorisant le développement de l'incendie
- Organisation de l'intervention des EPI selon la R6 APSAD
- Intérêt du désenfumage et le principe de compartimentage
- Les Agents extincteurs et matériel d'extinction de première intervention

2) Exercice pratique d'extinction :

- feu réel simulé
- conduite à tenir sur feu de personne
- Utilisation d'extincteur
- Manipulation des RIA
- Visite commenté du site et des organes actionnable par les EPI
- Scénarios complet d'intervention en équipe

3) Synthèse :

- Débriefing
- Conseil sur l'amélioration de la prise en compte d'un début d'incendie
- Consignation de la formation sur le registre de sécurité de l'établissement.

4) Contrôle des connaissances :

- obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique (mise en situation)

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques sur site
- Mises en situation

Modalités d'évaluation des acquis :

Évaluation individuelle

Formation chez le client, espace extérieur de +/- 10m2 nécessaire, matériel compris

Validation :

Remise d'un livret à chaque stagiaire et attestation individuelle de formation.

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
7 heures	12 maximum	Connaître les consignes incendie de son établissement et avoir déjà suivi une formation de base à l'incendie.	Tout personnel de l'établissement	Consultant incendie	Intra-entreprise	1 400 € HT par groupe

Rappel de la législation

Articles R4227-28 à R4227-33 Obligations de mesures préventives contre l'incendie, type de détection, type d'extincteurs en première intervention, RIA, colonnes sèches ou humides, sable, signalisation.

Règle R6 de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages (A.P.S.A.D)

Chapitre 4 : En période d'activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I. en moins d'une minute par secteur.

Chapitre 6 : Les équipiers de Première Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.